



Non-respect du contrat pro

Par **Titeucalyptu10**, le **16/05/2013** à **14:42**

Bonjour, je suis en contrat de professionnalisation bts muc depuis novembre 2012, je suis censé aller en cours une semaine sur deux, seulement mon patron m'empêche d'aller en cours et me garde tout le temps au travail (j'ai du aller trois semaine en cours sur cette première année) lorsque je lui en parle il me dit que je n'ai pas le choix car il manque d'effectif seulement ça me penalise beaucoup, sachant d'autant plus qu'il m'a fait signé mon contrat en janvier et qu'il ne me l'a jamais donné.. J'aurais aimer savoir quels sont mes droit et mes recours? Puis-je casser mon contrat?

Par **P.M.**, le **16/05/2013** à **16:25**

Bonjour,
En tout cas l'employeur, en agissant ainsi, ne respecte pas les dispositions du Code du Travail et vous pourriez commencer par en alerter votre établissement d'enseignement ainsi que l'Inspecteur du Travail...

Par **Titeucalyptu10**, le **16/05/2013** à **19:45**

Le soucis est que mon directeur d'école et mon patron sont très amis, l'école est donc au courant mais il ne font rien et j'ai peur des représailles si je contact l'inspecteur du travail.

Par **P.M.**, le **16/05/2013** à **20:01**

Alors, il faudrait savoir ce que vous voulez...

Par **Titeucalyptu10**, le **16/05/2013** à **20:28**

Je veux qu'il respecte mes semaines de cours, que fera l'inspection du travail si je les contact? pour le coup je n'y connais rien.. Et pour mon contrat que dois-je faire? Je ne cesse de lui demander il me dit qu'il ne l'a pas reçu ou que mon école doit l'avoir seulement ils n'ont rien

Par **P.M.**, le **16/05/2013** à **20:58**

Déjà l'Inspection du Travail pourrait vérifier l'existence de ce contrat de professionnalisation et qu'il se déroule dans des conditions normales ou au moins vous conseiller...

Par **pepelle**, le **17/05/2013** à **19:34**

Bonjour

Votre organisme de formation pourrait avoir de sérieux ennuis aussi....Pas de convention signée, trois semaines de cours depuis fin novembre , cela ne va pas du tout !

A ce rythme vous pouvez dire adieu à la réussite de votre BTS. N'oubliez pas que dans moins d'un an , votre employeur vous dira au revoir avec un grand sourire, vous n'aurez plus de travail et pas non plus de diplôme. Alors comme dit par l'intervenant précédent, il faut savoir ce que vous voulez.